



District du Gers de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES ET DISCIPLINE

Réunion Restreinte d'urgence du 27 Août 2018

Procès-verbal N° 1

Président : Mr André DAVOINE

Présents : MM. Christian BURRIEL - Jacques WARIN.

LITIGES

*** DOSSIER N°1 *MATCH N° 20670652 : S.C. SOLOMIAC – E.S. COLOGNE SARRANT Match de Coupe de France du 25/08/2018.**

*** Match à rejouer*:**

Après réception et lecture du rapport de Mr DUPIN Denis, Arbitre officiel de la rencontre
 Attendu que suite à une panne électrique cette rencontre a été interrompue par l'arbitre à la 50'
 Attendu que l'Arbitre a attendu le temps réglementaire pour mettre fin prématurément à ce match,

La Commission jugeant en matière disciplinaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, statue :

- **Match à rejouer**
- **Frais de déplacement et d'indemnisation de l'arbitre à charge du club de S.C SOLOMIAC : 89€**

- Transmis à la Commission des compétitions pour suite à donner.

Le Secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
André DAVOINE